

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N° 12 – Mardi 13 décembre 2022

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL, Jean-François DELFRAISSY, Benoît GARCIA, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

Membres excusés : Michel CHASSANG, Cynthia FLEURY.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mardi 13 décembre, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

VALIDATION DEFINITIVE DU RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité de gouvernance a adopté le relevé de décision du 06 décembre, pour publication sur le site internet du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et sur le site internet de Convention citoyenne sur la fin de vie (<https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr>)

DISCUSSIONS SUR LES MODALITES DE VOTE

Le Comité de gouvernance a reçu le collectif d'animation, pour discussions sur les modalités de vote des citoyennes et citoyens pouvant intervenir dès la deuxième session de la Convention.

Le collectif d'animation a exposé aux membres les quatre types de vote dont l'emploi est envisagé dans le cadre de la Convention :

- Le vote de sélection pour identification des enjeux
- Le vote de priorisation
- Le vote d'adhésion pondéré
- Le vote majoritaire



Convention Citoyenne Cese sur la fin de vie

Il a également présenté les différentes techniques, notamment numériques, employées, pour faciliter l'opération de votation.

De l'avis des membres du Comité de gouvernance, le vote constitue un temps fort du travail des citoyennes et citoyens. Il ne doit toutefois pas éluder ni précipiter le travail de délibération, ni aboutir à l'exclusion définitive et prématurée de certains sujets.

Le Comité de gouvernance a également réaffirmé son attachement aux modalités de vote permettant l'expression d'une pluralité d'opinions, dont celles divergentes et minoritaires, comme le vote de type qualitatif. Ces techniques doivent être utilisées en priorité, notamment pour garder trace des nuances de l'opinion.

Les membres du Comité estiment également qu'une marge d'initiative importante doit être laissée aux citoyennes et citoyens sur ce sujet.

ECHANGES SUR LE DEROULE DE LA SESSION 2

Le Comité de gouvernance a revu le déroulé de la deuxième session de la Convention avec le collectif d'animation.

PRESENTATION DES RETOURS DU COLLEGE DES GARANTS SUR LA SESSION 1 DE LA CONVENTION

Le Collège des garants a présenté aux membres du Comité de gouvernance ses retours sur la 1^e session de la Convention. Il souligne notamment la question de la redevabilité et de la complémentarité de l'avis de la commission temporaire du CESE avec le travail citoyen.

DISCUSSIONS SUR LES MODALITES D'ASSOCIATION DES CITOYENNES ET CITOYENS MEMBRES DE LA CONVENTION AUX REUNIONS DU COMITE DE GOUVERNANCE

Les membres du Comité de gouvernance ont exprimé leur souhait que des citoyennes et citoyens membres de la Convention puissent participer aux réunions de debriefing des sessions, dans un souci de transparence et de collaboration, à l'image de ce qui avait été réalisé lors de la Convention citoyenne pour le climat.

Il a ainsi été décidé d'intégrer quatre conventionnels paritaires, choisis par tirage au sort, aux réunions du Comité de gouvernance, organisées le dimanche à partir de 13h30, à l'issue des sessions de la Convention. [RETOURS SUR LES DEMANDES DES CHERCHEURS-OBSERVATEURS](#)



Convention Citoyenne Cese sur la fin de vie

Le sous-groupe du Comité de gouvernance en charge des relations avec les chercheurs-observateurs a partagé auprès des membres les demandes reçues, pour examen et arbitrages.